Studio / cachet

Questionnaire de santé et consentement au tatouage

Informations client

Nom et prénom

Date de naissance

Téléphone

Date

Un tatouage perce la peau des milliers de fois et dépose durablement du pigment dans le derme. Nous ne posons que les questions qui changent notre façon de travailler ou votre cicatrisation. Chaque groupe indique pourquoi nous demandons — en cas de doute, posez la question avant de signer.

Quand nous ne tatouons pas du tout

- Être mineur — ce studio ne tatoue que les personnes majeures
- Inflammation, infection, plaie ouverte ou peau irritée sur la zone prévue
- Fièvre ou infection générale le jour du rendez-vous
- Trouble de la coagulation non équilibré
- Être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants
- Ne pas être en capacité de consentir

Quand il faut en parler avant — et souvent obtenir l'accord de votre médecin

- Grossesse et allaitement
- Diabète, surtout mal équilibré — cicatrisation plus lente et risque d'infection accru
- Traitement immunosuppresseur : corticoïdes par voie générale, biothérapies, chimiothérapie
- Psoriasis, lichen plan, vitiligo — une lésion cutanée peut déclencher la maladie à l'endroit tatoué (phénomène de Koebner)
- Tendance aux chéloïdes et aux cicatrices hypertrophiques
- Épilepsie et tendance aux malaises
- Médicaments agissant sur la coagulation
- Grains de beauté et lésions cutanées sur la zone — le tatouage rend leur surveillance impossible

Merci de répondre sincèrement. Une réponse positive entraîne rarement un refus : elle signifie que nous en parlons d'abord et adaptons notre façon de faire. Taire une information vous met d'abord vous en danger.

1. COAGULATION

Un tatouage, ce sont des milliers de micro-piqûres. Un saignement important chasse le pigment et abîme le résultat.

Prenez-vous un traitement agissant sur la coagulation — anticoagulant ou antiagrégant (par exemple fluindione, rivaroxaban, apixaban, clopidogrel, aspirine à faible dose) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui — quel médicament et à quelle dose ?

Un trouble de la coagulation a-t-il été diagnostiqué chez vous, ou saignez-vous nettement plus longtemps que les autres après une coupure ? ☐ Oui ☐ Non

2. CICATRISATION ET IMMUNITÉ

Un tatouage frais est une plaie. La vitesse à laquelle elle se referme détermine le risque d'infection.

Êtes-vous diabétique ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui — le diabète est-il équilibré, et depuis quand êtes-vous traité(e) ?

Prenez-vous un traitement qui diminue l'immunité — corticoïdes par voie générale, biothérapies, traitement anticancéreux ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui — quel traitement ?

Au cours des trois derniers mois, avez-vous subi une intervention, une maladie grave ou une convalescence ? ☐ Oui ☐ Non

3. RÉACTIONS AU PIGMENT ET AUX MATÉRIAUX

Le pigment reste définitivement dans la peau. Une réaction allergique à un pigment implanté ne se lave pas.

Avez-vous déjà réagi à un cosmétique, une coloration capillaire, un henné, un maquillage permanent ou un tatouage antérieur — démangeaisons, éruption, gonflement, relief dans le tatouage ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui — qu'est-ce qui l'a provoquée et à quoi cela ressemblait-il ?

Êtes-vous allergique au latex, au nickel, aux antiseptiques ou aux pansements adhésifs ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui — à quoi ?

4. VOTRE FAÇON DE CICATRISER

Chez certaines personnes, la peau réagit à une blessure par une prolifération de tissu ou par une poussée exactement à l'endroit lésé.

Après une coupure, une opération ou un piercing, formez-vous des cicatrices en relief qui débordent de la plaie initiale (chéloïdes) ? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous un psoriasis, un lichen plan ou un vitiligo ? ☐ Oui ☐ Non

5. PENDANT LA SÉANCE

Les séances sont longues et douloureuses. Nous devons savoir à quoi nous attendre.

Êtes-vous épileptique, ou avez-vous des malaises — y compris à la vue des aiguilles ou du sang ? ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous enceinte ou allaitez-vous ? ☐ Oui ☐ Non

Au cours des dernières 24 heures, avez-vous bu de l'alcool ou pris des stupéfiants ? ☐ Oui ☐ Non

6. LA PEAU À L'ENDROIT DU TATOUAGE

Il s'agit de cette zone précise, pas de votre état de santé général.

Y a-t-il des grains de beauté, des cicatrices ou d'autres lésions cutanées sur la zone à tatouer ?	☐ Oui	☐ Non
La peau y est-elle fraîchement bronzée, brûlée par le soleil ou récemment exposée en cabine UV ?	☐ Oui	☐ Non
Y a-t-il actuellement une irritation, une inflammation ou une infection sur cette zone ?	☐ Oui	☐ Non

7. CE QUE NOUS N'AVONS PAS DEMANDÉ

Y a-t-il autre chose concernant votre santé ou vos traitements que nous devrions savoir avant de commencer ?

☐ ÂGE ET IDENTITÉ : j'ai présenté une pièce d'identité avec photographie. Je suis informé(e) que, pour un mineur, la loi belge (arrêté royal du 25 novembre 2005) exige l'autorisation écrite du représentant légal, sa présence lors de l'acte et la signature du mineur lui-même ; le studio conserve la preuve de cette autorisation.

Je certifie que les informations de ce questionnaire sont exactes et complètes. Pour un mineur, le représentant légal autorise l'acte et co-signe ci-dessous.

AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL (mineur) — Je soussigné(e), titulaire de l'autorité parentale ou tuteur, autorise l'acte de tatouage décrit ci-dessus, certifie être présent(e) lors de sa réalisation et avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des soins à apporter.

INFORMATION SUR LES DONNÉES PERSONNELLES — Le responsable de traitement est _____, dont le siège est situé _____, n° d'entreprise (BCE) : _____. Vos données personnelles sont traitées pour exécuter la prestation que vous avez réservée (article 6.1.b du RGPD). Comme nous devons connaître votre état de santé pour intervenir en sécurité, ces informations relèvent des catégories particulières de données et ne sont traitées qu'avec votre consentement explicite et libre (article 9.2.a du RGPD et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données). Vos documents sont conservés cinq ans à compter de la fin de l'année de la prestation, ce qui correspond au délai de prescription (article 2262bis du Code civil) ; en cas de dommage corporel, ce délai peut être plus long. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (APD/GBA), rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles. La communication de données de santé est facultative, mais sans elle nous ne pouvons pas réaliser la prestation en sécurité.

Date _____ Signature du client (consentement et questionnaire de santé) _____

Date _____ Signature du représentant légal _____

Conseils de cicatrisation et données personnelles (tatouage)

> SOINS APRÈS LE TATOUAGE — un tatouage frais est une plaie et demande, jusqu'à la cicatrisation, la même attention que n'importe quelle plaie. Les conseils ci-dessous suivent trois périodes : les premières heures, les semaines suivantes et ce qu'il faut éviter jusqu'à la fin de la cicatrisation.

1. LES PREMIÈRES HEURES: retirez le pansement après 1 à 3 heures. Lavez le tatouage à l'eau tiède avec un savon antibactérien doux, séchez-le en tamponnant avec une serviette propre (sans frotter) et appliquez une fine couche de crème de soin pour tatouage (par ex. une crème au panthénol).

2. LES 2 À 4 SEMAINES SUIVANTES: appliquez la crème 3 à 4 fois par jour, en couche fine pour laisser la peau respirer. Évitez les deux extrêmes : la laisser se dessécher et la faire tremper longtemps (bain, douche très longue).

3. LA PEAU CICATRISE SEULE — ne l'aidez pas avec vos ongles : ne grattez pas le tatouage et n'arrachez ni les croûtes ni la peau qui pèle. Une croûte arrachée emporte l'encre avec elle et laisse une cicatrice définitive à cet endroit.

4. JUSQU'À LA FIN DE LA CICATRISATION (4 à 6 semaines), évitez piscine, mer, lac, sauna, cabine de bronzage et exposition au soleil sans protection. Dès que la zone tatouée est au soleil, appliquez un indice SPF 50+, même après la cicatrisation.

5. QUAND APPELER SANS ATTENDRE: un gonflement qui augmente, une forte fièvre, une odeur désagréable de la plaie ou un écoulement net ne sont pas des signes qu'on laisse attendre au lendemain — consultez immédiatement un médecin (le 112 en cas d'urgence) et prévenez le studio.

6. LES LIMITES DE CERTAINES ZONES: la peau des mains, des pieds, des coudes et des genoux se renouvelle plus vite que le reste du corps, du fait de sa structure et quelle que soit la qualité du travail — l'encre y pâlit donc plus nettement avec le temps. Si vous souhaitez plus tard une séance de ravivage, elle est facturée à part, car elle ne corrige pas un défaut : elle suit le cours naturel des choses à cet endroit. Cela ne fait pas obstacle à la garantie légale de conformité ni à vos droits en cas d'exécution non conforme (livre VI du Code de droit économique).

- [ ] J'ai lu et compris les conseils de cicatrisation et je m'engage à les respecter
- [ ] Je confirme que le motif, la taille et l'emplacement du tatouage correspondent à mes indications et à mon accord préalable

Remarques (facultatif)

- [ ] *Je consens au traitement des données personnelles figurant dans ce formulaire pour la réalisation de la prestation et la tenue du dossier (ce consentement est nécessaire pour intervenir)*
- [ ] *J'accepte de recevoir des informations commerciales par courriel ou SMS — facultatif et révocable à tout moment*
- [ ] *CONSENTEMENT MARKETING : je consens librement et à titre gratuit à ce que _____ utilise et publie des photographies du tatouage réalisé (sans faire apparaître mon visage ni aucun élément permettant de m'identifier) à des fins promotionnelles, sur les profils officiels du studio sur les réseaux sociaux (notamment Instagram et Facebook) et sur son site internet. Je peux retirer ce consentement à tout moment pour l'avenir.*

INFORMATION SUR LES DONNÉES PERSONNELLES — Le responsable de traitement est _____, dont le siège est situé _____, n° d'entreprise (BCE) : _____. Vos données personnelles sont traitées pour exécuter la prestation que vous avez réservée (article 6.1.b du RGPD). Comme nous devons connaître votre état de santé pour intervenir en sécurité, ces informations relèvent des catégories particulières de données et ne sont traitées qu'avec votre consentement explicite et libre (article 9.2.a du RGPD et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données). Vos documents sont conservés cinq ans à compter de la fin de l'année de la prestation, ce qui correspond au délai de prescription (article 2262bis du Code civil) ; en cas de dommage corporel, ce délai peut être plus long. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (APD/GBA), rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles. La communication de données de santé est facultative, mais sans elle nous ne pouvons pas réaliser la prestation en sécurité.

Date

Signature du client (remise des conseils, données personnelles et réception du travail)